Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation de l'OIN Plaine du Var (Alpes-Maritimes)

UD CFDT 06 • UD CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

•

GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var Secrétariat c/o Union départementale CFDT 06 12. Boulevard Delfino 06300 NICE à Madame Ségolène Royal Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie 246, boulevard Saint-Germain 75707 PARIS

Nice, le 16 avril 2015

Objet

Démocratie participative OIN Plaine du Var (Alpes-Maritimes) Demande de soutien à la désignation d'un Garant de la concertation

Madame la Ministre

Vous avez récemment mis en place, le 20 février dernier, une *Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental*, aussi nous empressons-nous de nous référer à cette importante avancée de la gouvernance publique, pour vous soumettre le litige né d'une annonce précipitée de création d'une Opération d'intérêt national portant sur l'aménagement de la Plaine du Var, territoire à enjeux de 10 000 ha s'étendant sur les derniers espaces non bâtis encore cultivés constituant le seul secteur agricole d'importance de la zone littorale des Alpes-Maritimes et commandant à la fois l'accès aéroportuaire, l'alimentation en eau potable et les liaisons interrégionales du Département et circumméditerranéennes de notre pays.

L'absence de concertation sur de tels enjeux avait conduit :

- 1. l'ensemble des associations locales, départementales, régionales et même nationales (Région Verte) à envoyer, le 21 octobre 2010, une demande de saisine de la CNDP adressée à M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, dont la réponse est restée en attente,
- 2. ces mêmes associations à réitérer leur requête le 9 janvier 2011 auprès de son successeur, la Ministre Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, sans plus de succès.

¹ le **7 mars 2008** par Décret n° 2008-229 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme [cf. ci-après] et le **30 juillet 2008** par Décret n° 2008-773 portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var

- 3. Après que quatre groupes d'élus [Groupes Socialiste, Radical et Républicain, Europe Écologie Les Verts, Partit Occitan Front de Gauche] aient déposé, le 21 octobre 2011, au Conseil régional Paca une motion requérant la saisine par la CNDP de ce projet, le Président du Conseil Régional Paca saisissait, le 21 octobre 2011, la Commission nationale d'une demande d'organisation d'un débat public sur l'OIN EcoVallée.
- 4. Enfin, par lettre en date du 10 novembre 2011, la Fédération *France Nature Environnement*, saisissait à son tour la Commission nationale d'une demande d'organisation d'un débat public sur l'ensemble de l'OIN EcoVallée.

Après examen du dossier, la CNDP, dans son communiqué en date du 7 décembre 2011 [cf. Communiqué des décisions du 7 décembre 2011], a décidé que ces deux dernières saisines "n'étaient pas recevables en l'état" mais "elle appelle l'attention de la Ministre de l'écologie sur l'intérêt d'un tel débat", en précisant : "Il serait par ailleurs pertinent, dans le cadre du projet de décret en préparation, que les opérations d'intérêt national (Saclay, Plaine du Var) figurent sur la liste des plans et programmes susceptibles de faire l'objet d'un débat public en application des dispositions de l'article L. 121-10 du code de l'environnement."

L'opération poursuivant son cours à un rythme de plus en plus inquiétant, sur intervention d'élus régionaux de la nouvelle majorité, la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Mme Cécile Duflot, adressait le 5 mars 2013 au Directeur général de l'EPA Plaine du Var, ses consignes en matière "d'*Objectifs de développement durable et de concertation*" relativement à l'aménagement de la Plaine En précisant notamment : « je souhaite que l'EPA associe étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière.

Y donnant suite le 8 juillet 2013, le Conseil d'administration de l'EPA Éco-Vallée a approuvé la création d'un Comité permanent de concertation (CPC) "destiné à débattre des enjeux et problématiques présents sur le territoire de l'Opération d'intérêt national Éco-Vallée et à en mesurer l'impact sur les opérations portées par l'EPA Plaine du Var", ainsi que sa composition : 5 collèges (État, Élus des collectivités locales, Socioprofessionnels, Associations, Personnalités qualifiées) de 8 membres chacun.

Sa première réunion s'est tenue le 6 novembre 2013, soit quatre mois plus tard.

Avant même sa première réunion, six des organismes désignés par l'État, co-signataires du présent courrier, se sont constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC), afin de s'employer à contribuer, collectivement et conjointement, à la mise en œuvre des directives de la ministre et à l'application des recommandations des Services de l'Etat.

Le non-respect par l'EPA de ses engagements en matière de concertation, tant vis-à-vis de l'État que du public, et la désinvolture manifestée, tant à l'égard des recommandations des Services de l'Etat que des importantes contributions du GTIC, nous ont conduits, ainsi que nous en avons fait part le 20 mars dernier à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à suspendre notre participation au CPC tant que la concertation ne se déroulerait pas sous le contrôle d'un Garant à désigner par la CNDP.

Nous pensons que cette requête, qui s'inscrit dans votre propre démarche, ne peut qu'avoir un effet salutaire sur le devenir d'un espace stratégique de la plus haute importance, tant en matière d'aménagement du territoire que de protection environnementale où prédominent jusqu'ici les convoitises spéculatives, au mépris même des recommandations de l'État en matière de risques et de protection des ressources, telles qu'exprimées dans un récent rapport d'audit du CGEDD.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à notre requête et des encouragements que vous voudrez bien accorder à notre souci de contribuer unitairement à la mise en application autour de la problématique de la Plaine du Var, et plus généralement dans les Alpes-Maritimes, du dialogue environnemental que vous souhaitez instaurer, nous tenons à vous témoigner, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le 16 avril 2015
Les organismes membres du GTIC